

**Annexe VI
Liste du Canada**

Secteur :	Services professionnels
Sous-secteur :	Avocats
Classification de l'industrie :	CTI 7761 Études d'avocats et de notaires
Palier de gouvernement :	Provincial
Mesures :	Colombie-Britannique : <i>Legal Profession Act</i> , S.B.C. (1987), ch. 25 Ontario : <i>Loi sur la Société du barreau</i> , S.R.O. (1990), ch. L-8 Saskatchewan : <i>Legal Profession Act</i> , S.Sask. (1990), ch. L-10.1
Description :	Les avocats autorisés à exercer leur profession au Mexique ou aux États-Unis, et les études d'avocats établis au Mexique ou aux États-Unis, pourront fournir des services de consultation juridique étrangers et s'établir à cette fin en Colombie-Britannique, en Ontario, en Saskatchewan ainsi que dans toute autre province qui le permettra au moment de l'entrée en vigueur du présent accord.